

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Milch, Landwirtschaft und Umweltschutz</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Verwaltungsakt</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2022</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Barras, François  
Burgos, Elie  
Clivaz, Romain  
Dupraz, Laure  
Flückiger, Bernadette  
Schnyder, Sébastien  
Terribilini, Serge  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Dupraz, Laure; Flückiger, Bernadette; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Milch, Landwirtschaft und Umweltschutz, Verwaltungsakt, 1990 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1
Forstwirtschaft	2
Landwirtschaft und Umweltschutz	2
Tierische Produktion	3
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	4
Umweltschutz	4
Naturschutz	4
Klimapolitik	5

## Abkürzungsverzeichnis

<b>BLW</b>	Bundesamt für Landwirtschaft
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>SMP</b>	Schweizer Milchproduzenten
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>SBV</b>	Schweizerischer Bauernverband
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>WEKO</b>	Wettbewerbskommission

---

<b>OFAG</b>	Office fédéral de l'agriculture
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>FPSL</b>	Fédération des producteurs suisses de lait
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>USP</b>	Union Suisse des Paysans
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>COMCO</b>	Commission de la concurrence

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Agrarpolitik

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 16.05.1990  
SERGE TERRIBILINI

En 1987, J.-P. Delamuraz avait institué une commission pour étudier en détail le problème des paiements directs. Cet organe, composé de vingt experts provenant de tous horizons, fut réuni sous la présidence de Hans Popp, directeur suppléant de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Il a présenté, en 1990, son rapport final. Face aux demandes, de la part du GATT et de la CE, de diminution des subventions et de plus large ouverture des frontières, il a conclu qu'il ne sera plus possible de protéger l'agriculture uniquement par des prix garantis qui creuseraient encore l'écart avec l'Europe et le reste du monde. Pour la commission, la solution réside dans l'**extension des compensations non-liées à la production**. Ces paiements directs devraient être utilisés suivant deux axes: assurer les revenus quand la situation ne permet plus d'agir sur les prix et orienter la production dans un sens favorable à l'environnement. Le gouvernement aurait la compétence d'en ajuster périodiquement le montant et pourrait ainsi, régulièrement, jouer sur une combinaison prix-paiements directs afin d'assurer le revenu paysan. L'USP s'est déclarée satisfaite que la commission Popp ne se prononce pas pour une utilisation généralisée des paiements compensatoires, les solutions qu'elle préconise étant du même ordre d'idées que celles des experts de l'OFAG.<sup>1</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 25.06.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le DFE a mis en consultation un projet visant à développer la **politique agricole pour les années 2014 à 2017** et répondant à plusieurs objets adoptés par le parlement les années précédentes. Les députés ont notamment chargé le Conseil fédéral de développer les paiements directs de manière ciblée ainsi que de proposer une enveloppe financière. De manière générale, le projet vise à mieux orienter les contributions sur les objectifs constitutionnels de la politique agricole, notamment écologiques, à transférer légèrement les contributions de la production animale à la production végétale et à atteindre un auto-approvisionnement atteignant 60%. Face aux 2,8 milliards de francs actuels, le nouveau système prévoit de consacrer 13,67 milliards pour la politique 2014-2017. Il ne comporte plus que sept catégories de contribution, soit les surfaces cultivées, la sécurité de l'approvisionnement, la biodiversité, la préservation du paysage, les modes de production respectueux de l'environnement, l'utilisation des ressources naturelles et l'adaptation des exploitants à cette nouvelle politique. La station de recherche Agroscope a estimé que cette nouvelle répartition permettrait une augmentation de 13% du revenu agricole et de 5% de la production de denrées alimentaires à travers une production fourragère indigène favorisée aux dépens de celle importée. Elle considère encore que la production de gros bétail baisserait de 8% suite à l'arrêt des subventions pour les animaux et que la production de lait augmenterait pour se stabiliser à 3,6 millions de tonnes dès 2013. L'USP a estimé que le projet ne prend pas assez en considération l'agriculture productrice et craint un transfert allant jusqu'à 40% des paiements directs vers des tâches non productrices. L'organisation a ainsi exigé des mesures correctives afin d'améliorer les conditions économiques des paysans, notamment une augmentation des paiements directs destinés à l'auto-approvisionnement, une diminution de l'importance donnée aux critères d'adaptation et la reconduction des subventions à la production animale (voir ici). Pro Natura a critiqué l'importance trop grande donnée à l'auto-approvisionnement et à la production intensive par rapport aux préoccupations environnementales. Ils mettent ainsi en comparaison les montants des paiements directs du projet, 2,8 milliards de francs, avec les 550 millions dédiés aux objectifs environnementaux. Toutefois, l'association estime que le projet du gouvernement va modestement dans le bon sens et affirme qu'il est possible d'allier production, biodiversité et protection de l'environnement. Economiesuisse a désapprouvé une politique qui ne s'oriente pas suffisamment vers l'économie de marché et juge que le soutien de la Confédération doit cibler les seules tâches constitutionnelles en faveur de l'environnement et de l'entretien du paysage. L'organisation estime qu'en réalité l'autosuffisance alimentaire est un mythe et ne dépasse pas les 20%. elle soutient donc un accord de libre-échange agricole.<sup>2</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 31.08.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

## Forstwirtschaft

Le Conseil fédéral a adopté la **politique forestière 2020 (PFF 2020)** visant à fixer une vision à long terme, des objectifs concrets et des lignes stratégiques qui tentent de répondre aux différents intérêts contradictoires de la gestion et de l'utilisation des forêts. Les cinq objectifs traditionnels sont confirmés : mettre à profit le potentiel d'exploitation durable du bois, maintenir la fonction protectrice de la forêt, préserver ainsi qu'améliorer la biodiversité et conserver la surface forestière. Le Conseil fédéral a en outre décidé d'introduire un nouvel objectif consistant en l'atténuation du changement climatique et la minimisation de ses effets à travers l'utilisation de la forêt et de ses ressources. Ainsi, après la décision d'économiser 100 à 150 millions par année, la Confédération a décidé de réinvestir dans la politique forestière et de revenir aux niveaux de financement de 2003. L'association des propriétaires et des exploitants de forêts, Economie forestière suisse, a estimé qu'il y a des lacunes dans la production de produits finis issus du bois poussant au désinvestissement, ceux-ci étant majoritairement élaborés à l'étranger avec du bois suisse subventionné, puis réimportés. Par ailleurs, elle craint que la volonté de valorisation des fonctions qui ne concernent pas la production de bois, soit celles qui sont économiquement peu intéressantes pour les propriétaires, ne reste qu'un discours de bonnes intentions. Pro Natura s'est opposé à un calcul global de la surface forestière qui favorise la compensation des coupes en pleine par l'augmentation des surfaces en montagne. L'association favorise plutôt une approche locale basée sur la biodiversité. Elle affirme encore que la mécanisation met en péril l'exploitation de forêts jardinées, plus résistantes, où cohabitent différentes espèces de divers âges, alors que selon elle, la diversité garantit une meilleure productivité.<sup>3</sup>

## Landwirtschaft und Umweltschutz

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 12.10.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Troisième pays européen à cultiver bio – 7,8% de la surface totale agricole, après l'Autriche (8,4%) et le Lichtenstein (17%) –, la Suisse pourrait encore améliorer son agriculture biologique, selon un groupe d'experts internationaux mandatés par l'OFAG. Son rapport met en avant la **bonne tenue des efforts helvétiques en la matière**, mais encourage les différents offices à mieux coordonner leurs actions pour informer plus efficacement les consommateurs de l'offre bio. Les Grisons apparaissent comme le canton le plus appliqué dans cette orientation écologique, avec 35 à 40% de sa production bio. Le rapport se réjouit aussi que la production intégrée – production écologique moins poussée – soit devenue la norme standard en Suisse. Afin d'encourager la production bio, le Conseil fédéral a par ailleurs consenti une augmentation de 200 francs par hectares aux exploitants de ce type de production (soit un total de 1200 francs de contribution par hectare). De son côté, le Parti socialiste s'est prononcé pour une agriculture helvétique à 40% bio: c'est le chiffre issu des dix thèses agricoles rédigées par le PS. Il préconise ainsi une suppression des subventions fédérales afin de les réorienter en faveur de paiements directs écologiques et de mesures sociales. Il s'est en outre prononcé pour un arrêt des productions hors sol, un moratoire sur la production des OGM, un usage modéré des antibiotiques, une interdiction totale des farines animales et un salaire minimal de 3000 francs pour les employés agricoles.<sup>4</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 13.11.2020  
KAREL ZIEHLI

Les producteurs suisses de betterave ont déposé une demande d'autorisation d'utilisation d'un pesticide appartenant à la famille des néonicotinoïdes – **le Gaucho** – que les autorités avaient interdit à partir de 2019, suite à une décision équivalente de l'UE. Cette demande – que les producteurs avaient limitée à trois ans, le temps de chercher des alternatives – intervient alors que les cultures de betterave souffrent d'une maladie véhiculée par un puceron contre lequel le Gaucho était efficace. La Suisse romande serait particulièrement touchée. Malgré cela, **les autorités ont réitéré leur interdiction d'utilisation de ce pesticide controversé**, ne suivant, ainsi, pas des pays comme la France qui l'avait à nouveau autorisé pour répondre à une situation d'urgence. En contrepartie, les autorités fédérales ont décidé d'autoriser l'utilisation de deux autres pesticides, déjà répandus dans d'autres cultures, mais dont la nocivité est également débattue. Cela a provoqué l'ire des organisations environnementales, qui ont dénoncé le manque de recherches entreprises pour trouver des alternatives moins dommageables pour l'environnement. Les agricultrices et agriculteurs concerné.e.s ne se sont pas montré.e.s satisfait de la décision de l'OFAG, faisant remarquer que les produits phytosanitaires de substitut devront être pulvérisés à large échelle.<sup>5</sup>

## Tierische Produktion

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 24.11.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Parmi les points principaux du rapport de politique agricole 2007 mis en consultation par le gouvernement, le dossier du lait a subi nombre de changements notables. Le point principal concerne **la suppression annoncée du contingentement laitier**, cela sur une future décision du Conseil fédéral et non plus du parlement. Dans la même mesure, le prix cible du lait devrait disparaître (Cette mesure a été adoptée suite à une motion Kunz (udc, LU), adoptée par le CE, demandant de laisser le marché fixer les prix dans une plus large mesure (Mo. 00.3386).) Ces deux mesures annoncées par le gouvernement ont divisé les représentants syndicaux du monde agricole. L'UPS a annoncé sa crainte de ne pas voir interrogés sur ces questions les principaux acteurs concernés. Pour la Fédération des producteurs suisses de lait, la fin du contingentement laitier ne doit en tous cas pas être effectif en Suisse avant que l'UE l'ait elle-même abandonné, au plus tard en 2008. Pascal Couchepin, principal promoteur de cette politique économique agricole, a cité le calendrier européen de disparition des quotas laitiers (prévus à l'horizon 2008) comme un exemple à suivre, voire à anticiper. Des mesures d'accompagnement seront mises en place dans le cas des exploitations de montagne. Pour l'année sous revue, le Conseil fédéral a décidé de ne pas modifier le prix-cible du lait, soit 77 centimes le litre. Il a tout d'abord maintenu inchangés les contingents laitiers, pour finalement les augmenter de 90 000 tonnes supplémentaires (+3%) en cours d'année. Il a enfin annoncé pour le 1er mai 2002 une réduction de 23% des subventions pour les produits laitiers comme le beurre et le lait écrémé, ceci afin d'adapter ces produits aux prix du marché. Cependant, de nombreux exploitants se sont à nouveau plaints des niveaux de rétribution par litre de lait et de leurs conditions d'existence: dans ce sens, **une étude de l'OFAG a démontré que le nombre de producteurs a reculé** de 50 334 à 39 890 entre 1990 et 2000, soit un cinquième d'abandon. Dans le même temps, les exploitations ont vu passer leur contingent laitier de 59 000 à 75 000 kilos en moyenne. Cette surenchère de la production en compensation de la baisse des prix a débouché sur plusieurs mouvements de mécontentement de la part des milieux agricoles. Un blocus a notamment été organisé à l'encontre d'une filiale de la Migros à Estavayer-le-lac (FR), réunissant entre 300 et 400 exploitants laitiers qui ont en fin de compte obtenu une augmentation de 2,3 centimes par litre de lait. <sup>6</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 28.08.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Le gouvernement a annoncé des **mesures de soutien supplémentaires au marché laitier** (68 millions de francs), principalement en raison de la détérioration de la situation depuis le début de l'année. La baisse de l'aide au marché, qui était de 67 millions de francs dans le plan financier, a ainsi été ramenée à 30 millions. A ces 37 millions sont venus s'ajouter la prolongation du délai de remboursement des prêts servant à financer les stocks de fromage à hauteur de 31 millions, ce qui a déchargé les entreprises à court terme. <sup>7</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 23.11.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Le mois de septembre a été marqué par l'annonce du **sursis concordataire provisoire de l'entreprise Swiss Dairy Food (SDF)**, entreprise transformatrice de plus d'un quart de la production laitière suisse. Ce sont environ 7000 paysans qui lui livraient leur production. Afin d'éviter une interruption brutale de la production, les banques (un consortium de 13 instituts) et la Confédération ont injecté 160 millions de francs pour assurer son maintien. L'approbation provisoire du sursis concordataire, devenu définitif pour six mois en novembre, devait permettre à l'entreprise de survivre, le temps d'être démantelée avec le moins de dommages sociaux possibles. Le Conseil fédéral a ainsi décidé de verser 85% de la créance des producteurs de lait (environ 63 millions de francs). Il a proposé de verser directement aux fournisseurs les montants dus découlant des livraisons du 1er août au 22 septembre. En outre, le gouvernement a accordé des prêts avec intérêt aux Producteurs suisses de lait (30 millions de francs) et à l'Interprofession du beurre (40 millions de francs). Ils étaient destinés à financer des actions de réduction de stocks de fromage, de poudre de lait et de beurre. Le Conseil fédéral a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une aide d'urgence de type Swissair/Swiss visant à maintenir l'entreprise en vie, mais bien d'une aide directe aux agriculteurs qui sans cela se retrouvaient dans des situations sans issue. <sup>8</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 09.05.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Adoptées en urgence par les chambres en 2002, les modifications de la loi sur l'agriculture, responsabilisant les producteurs en matière de **contingentement laitier**, ont été appliquées pour la première fois durant l'année sous revue. C'est sur demande des principaux acteurs du secteur laitier (la Fédération des producteurs suisses de lait, l'Association de l'industrie laitière suisse ainsi que l'organisation faitière des artisans du fromage Fromarte) que le Conseil fédéral a accepté de baisser les contingents laitiers de 2,5% pour l'année laitière 2003/2004. Le gouvernement a simultanément annoncé des mesures destinées à soutenir le prix du lait. Il a augmenté les aides à l'exportation vers les pays non membres de l'UE (20% environ des ventes), tout en supprimant celles encore en vigueur destinées aux exportations vers l'UE.<sup>9</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 08.07.2005  
ELIE BURGOS

Le géant laitier lucernois Emmi et l'Aargauer Zentralmolkerei (AZM) ont décidé de créer une société commune, baptisée « **Molkerei Mittelland** », au début du mois de juillet. Cette nouvelle société, qui deviendrait le numéro un laitier helvétique, serait détenue à 60% par Emmi et à 40% par l'AZM. Ce rapprochement des deux centrales laitières était cependant soumis à l'approbation de la Commission de la concurrence (Comco). Cette dernière, après avoir procédé à un examen préalable de la situation, a déclaré en fin d'année que le rachat de l'AZM par Emmi mènerait à la création ou au renforcement de position dominante sur le marché du lait, de la crème, du yoghourt et du beurre. La confirmation de ces soupçons devrait intervenir en 2006.<sup>10</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 09.03.2006  
ELIE BURGOS

La Commission de la concurrence (Comco) a approuvé en début d'année le **rachat de l'Aargauer Zentralmolkerei (AZM) par Emmi S.A.** La procédure d'examen a toutefois révélé qu'une position dominante sur les marchés du lait et de la crème de consommation, ainsi que du beurre, serait créée par la fusion. La Comco a ajouté que la seule possibilité permettant de rétablir une concurrence efficace était une ouverture aussi rapide que possible du marché à l'Europe.<sup>11</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 31.05.2007  
ELIE BURGOS

Le 1er juin, le **marché du fromage entre la Suisse et l'UE a été totalement libéralisé**, ce qui met fin aux subventions de la Confédération aux producteurs et aux contingents à l'importation de produits étrangers.<sup>12</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 27.10.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a décidé de réduire les **subventions pour le fromage** de trois centimes dès l'année suivante. Ces dernières passent de la sorte à douze centimes à travers la révision de neuf ordonnances agricoles. Cette baisse a été justifiée par la réduction des moyens financiers et l'augmentation de la production.<sup>13</sup>

## Infrastruktur und Lebensraum

### Umweltschutz

#### Naturschutz

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 24.03.1999  
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur de l'extension du **Parc national**. Il a approuvé le projet de la commission fédérale ad hoc, dont l'objectif est de tripler la surface du parc en faisant passer la zone centrale de 169 km<sup>2</sup> à 200 km<sup>2</sup> et en créant une zone de protection de 300 km<sup>2</sup>. Dans cette zone tampon, les activités humaines (chasse, pêche, agriculture et tourisme doux) seront tolérées, mais pas les nouvelles constructions. En outre, les habitants de la commune de Lavin (GR), commune pilote dans le cadre de l'élargissement du parc, ont donné leur feu vert (45 voix contre 26) à l'entrée de la région communale dans la future zone centrale élargie et dans la nouvelle zone tampon. Lavin est la première commune à s'être prononcée sur le projet d'agrandissement qui devra encore passer par les Chambres fédérales (le message de l'exécutif sur la modification de la loi sur le Parc national est attendu pour l'été 2000), le Conseil d'Etat des Grisons (ordonnance) ainsi que les autres communes concernées par l'agrandissement.<sup>14</sup>



## Klimapolitik

Im März 2012 verabschiedete der Bundesrat den ersten Teil seiner **Strategie zur Anpassung an den Klimawandel in der Schweiz**. Darin hielt er die **Ziele, Herausforderungen und Handlungsfelder** auf Bundesebene fest. Diese Anpassung sei nötig, weil die globalen Temperaturen auch gemäss den positivsten Szenarien in den nächsten Jahrzehnten aufgrund des Klimawandels ansteigen würden. Die Strategie formulierte folgende Ziele: Die Schweiz soll die Chancen nutzen, die der Klimawandel bietet (bspw. für den Sommertourismus); die Risiken, die sich aus dem Klimawandel ergeben, minimieren; sowie die Anpassungsfähigkeit von Umwelt, Gesellschaft und Wirtschaft steigern. Die wichtigsten Herausforderungen, die sich aus dem Klimawandel für die Anpassung ergeben, sah der Bundesrat unter anderem in der grösseren Hitzebelastung (insbesondere in den dicht besiedelten Städten), im steigenden Hochwasserrisiko, in der Beeinträchtigung der Wasser-, Boden- und Luftqualität oder auch in der Veränderung von Lebensräumen und Landschaften. Die Anpassungsstrategie listete schliesslich auch die Sektoren, in welchen Anpassungsleistungen vollzogen werden müssen, auf – wie etwa die Landwirtschaft, den Tourismus, die Raumentwicklung oder die Energiewirtschaft. Für diese Sektoren wurden insgesamt 48 Handlungsfelder definiert, die Anpassungsziele festgehalten und die Stossrichtung zur Erreichung dieser Ziele festgelegt. Der zweite Teil der Strategie bildet der Aktionsplan für die Jahre 2014–2019.<sup>15</sup>

- 
- 1) NZZ, 25.4., 5.11. et 16.6.90; Bund, 25.4.90; presse du 16.5.90; SHZ, 17.5.90; SGT, 19.5.90.; RFS, 20, 15.5.90 et DP, 997, 31.5.90. Voir surtout le dossier très complet sur ce sujet dans RFS, 36, 4.9. et 37, 11.9.90.; USS, 18, 30.5.90.
  - 2) FF, 2011, p. 2753 ; presse du 24.3 et du 29.6.11; Lib., 26.3.11; SoS, 3.6.11; 24h, 24.6.11; TA, 25.6.11.
  - 3) FF, 2011, p. 8025 ss. ; DFE, Communiqué de presse, 31.8.11; TG, 8.12.11.
  - 4) Lib., 12.10 (experts) et 11.1.01 (contribution fédérale); 24h, 25.6.01 (PS).
  - 5) TA, 17.9.20; 24H, 24.9.20; TA, 5.10.20; AZ, 7.11.20; LT, TA, 13.11.20; Exp, 14.11.20; 24H, 21.11.20
  - 6) LT, 23.5.01; TG, 24.11.01.; Lib., 15.3.01 (rapport OFAG); TA, 7.3.01 (blocus); Presse du 22.9.01 (réformes); AZ, 11.1.01 (prix-cible 2001); SN, 17.5.01 (augmentation).
  - 7) Communiqué de presse de DFE du 28.8.02.
  - 8) Presse du 1.10.02.; Presse du 24.9.02; LT, 23.11.02.
  - 9) LT, 9.1, 30.1 et 10.5.03; Lib. des 5.2, 13.3 et 22.3.03; communiqué de presse de DFE du 9.5.03.
  - 10) Presse du 8.7.05.
  - 11) Communiqué de presse de l'OFAG, 9.3.06.
  - 12) 24h, 31.5.07.
  - 13) QJ, 28.10.10; DFE, Communiqué de presse, 27.10.10.
  - 14) BùZ, 6.5.99; NZZ, 27.5.99; Presse du 24.3.99
  - 15) Medienmitteilung Bundesrat vom 2.3.2012; Strategie Bundesrat vom 2.3.2012